

Appel d'intérêt public pour une diversification urgente du bouquet électrique français

mercredi 4 février 2009

Cet appel émane notamment de salariés et syndicalistes d'EDF, GDF...

Depuis plusieurs années, de nombreux partis politiques, syndicats et associations, de sensibilités diverses, soulignent la nécessité d'une diversification des sources d'approvisionnement électrique en France, ne serait-ce que pour réduire les risques de black-out et d'interruptions de la fourniture de courant aux usagers, et garantir ainsi le maintien d'un service public de qualité.

Avec près de 80% de sa production électrique d'origine nucléaire (contre, respectivement, 30%, 20%, 15% et 2,2% pour le Japon, les États-Unis, la Russie et la Chine), la France est le seul pays au monde à dépendre autant de cette source d'électricité peu modulable et donc inadaptée aux pointes de consommation. L'extrême centralisation inhérente à la technologie nucléaire, outre qu'elle entraîne des pertes d'énergie sur le réseau, constitue une cause supplémentaire de vulnérabilité potentielle de l'approvisionnement électrique, dans un contexte de multiplication des incidents et accidents, notamment liés à l'âge du parc et à certaines erreurs de conception (1) mais aussi aux logiques de financiarisation et de privatisation qui touchent à la fois les secteurs du transport et de la production d'électricité - logiques dont on voit hélas mal comment les infléchir à très court terme.

D'une part, ses 58 réacteurs rendent notre pays notoirement excédentaire en moyens de production continu de courant (répondant aux besoins en base). La nécessité technique que ces installations fonctionnent jour et nuit - hors périodes d'arrêt pour maintenance - encourage chez nous la surconsommation électrique (2). L'électricité ne pouvant se stocker, cette surproduction entraîne aussi des exportations à bas prix de courant à l'étranger, lesquelles ont, dans nombre de pays, un effet de dumping dissuasif sur le développement des énergies renouvelables, qu'elles soient thermiques (biogaz, biomasse...) ou autres. Par ailleurs, le surcroît de plutonium et de déchets radioactifs correspondant à ces exportations restera bien sûr, quant à lui, stocké sur le sol français.

D'autre part, les unités de production thermiques plus souples (utilisables en périodes de pics de demande électrique sans générer le reste du temps de gaspillages ni d'incitations à la surconsommation) commencent en revanche à faire cruellement défaut - d'où les difficultés croissantes de RTE (le Réseau de transport d'électricité) pour faire face à la demande sans discontinuité. Cela oblige, lors des pointes de consommation ou d'incidents sur le réseau, à de coûteuses importations d'électricité produite à l'étranger, y compris à partir de ressources fossiles particulièrement polluantes comme le lignite ; celles-ci sont en outre souvent brûlées dans des centrales de conception dépassée, à mauvais rendement énergétique et ne répondant pas aux normes environnementales les plus récentes.

Autrement dit, au lieu d'apporter au niveau planétaire des économies nettes d'émissions de gaz carbonique (CO₂), notre parc électronucléaire surdimensionné amène en pratique la France à externaliser, vers des états comme l'Allemagne ou la Pologne, des émissions massives de CO₂ et d'autres polluants liées à l'exploitation ponctuelle de centrales thermiques anciennes, ce qui retarde d'autant la fermeture des plus vieilles centrales étrangères... alors même que notre pays fut pionnier, y compris à l'exportation (vers la Chine, les États-Unis...), en matière de centrales dites « à charbon propre » (comme celle de Gardanne), filière qu'EDF a pour l'heure négligé de développer sur le territoire national.

Il faut aussi noter que le recours à l'hydraulique, qui permet de faire efficacement face à certains imprévus, devient de plus en plus problématique avec la diminution de la surface des glaciers et l'accroissement des conflits d'usage (avec l'agriculture irriguée, par exemple).

Le « Grenelle de l'Environnement » vient à juste titre d'insister sur l'impérieuse et urgente nécessité de lutter contre les dérèglements climatiques, en particulier par le biais des économies d'énergie (3) et de l'efficacité énergétique (4), dont on sait désormais qu'elles ont joué, dans la baisse des émissions de CO2 françaises au cours des années 70 et 80, un rôle au moins égal à celui de la mise en service du parc électronucléaire en remplacement d'unités thermiques classiques.

Un développement rapide et diversifié des énergies renouvelables (biomasse, biogaz, grand et petit éolien, hydrolien, solaire thermique, géothermie, photovoltaïque, etc.) est indispensable pour réduire les coûts d'importation des ressources énergétiques, pour éviter les politiques néocolonialistes et souvent peu glorieuses au regard des droits de l'homme (dans des pays producteurs de pétrole ou d'uranium) auxquelles nous contrainst notre dépendance énergétique, et pour limiter drastiquement les rejets de polluants chimiques et radioactifs nocifs dans l'environnement aussi bien que les émissions de gaz à effet de serre. La décentralisation et la relocalisation de la production, que les énergies renouvelables permettent, favorisent en outre une limitation des frais d'infrastructure et de transport, tout en constituant un facteur important de démocratisation des décisions ainsi que de responsabilisation du citoyen et des collectivités locales face aux gaspillages.

Dès lors, on ne peut plus se contenter de construire - comme le prévoient EDF et le gouvernement - de nouvelles centrales thermiques classiques (gaz, fioul, bois...) pour assurer les pics de demande, sans réduire aussi notre parc nucléaire surdimensionné qui, notamment par les gaspillages qu'il induit, entrave toute réelle politique d'économies d'énergie, non seulement en France, mais aussi indirectement en Europe, voire ailleurs dans le monde par le mauvais exemple qu'il donne.

Enfin, dès 2003, une étude réalisée pour EDF par le centre de recherche en gestion de l'École polytechnique révélait que « 92% des salariés du nucléaire souhaiteraient quitter le secteur. Déjà, certains partent, ce qui pose des problèmes de sûreté pour certaines activités ». Il s'agit d'un signal d'alarme qu'il serait dangereux de négliger et que nulle campagne de communication interne ou externe ne peut suffire à effacer. Le décalage se creuse de plus en plus entre l'image officielle de haute technologie et de culture de sûreté du secteur, et la réalité de terrain des « soutiers de l'atome ». L'industrie nucléaire n'a certes pas le monopole des suicides de salariés, mais les nouveaux modes de management, avec les tensions sociales et les souffrances humaines qu'ils induisent, risquent de provoquer là, bien plus que dans d'autres secteurs, des catastrophes susceptibles d'avoir des conséquences tragiques à très long terme.

Quoi qu'il en soit, même en fonctionnement dit « normal » et dans des conditions sociales et financières raisonnablement optimales, l'exploitation de l'énergie nucléaire entraîne, à différentes étapes du processus, l'exposition de salariés à des doses parfois importantes de radioactivité dont certaines, comme le rayonnement neutronique, ne sont que depuis peu prises en compte. Pour respecter les limites légales d'exposition (que les instances sanitaires internationales ne cessent de revoir à la baisse) sans accroître massivement les coûts d'exploitation, l'employeur doit donc recourir à des intérimaires pour les opérations les plus irradiantes. Or la dégradation actuelle des modalités d'intérim et la multiplication des niveaux de sous-traitance rendent la sûreté des installations de plus en plus difficile à garantir, et le suivi médical à long terme de ces salariés (qui ont toujours été exclus des bilans sanitaires et épidémiologiques d'EDF) impossible à assurer.

Pour toutes ces raisons, nous demandons à compter d'aujourd'hui une réduction rapide et volontariste de la part du nucléaire dans le bouquet électrique français. Cette part pourrait par exemple passer, en cinq ans, des actuels 80% à 60% de l'électricité consommée (5), et ce : - en fermant les réacteurs atomiques les plus anciens, les plus coûteux en maintenance, les plus générateurs de rejets et effluents radioactifs et chimiques, les plus irradiants, démotivants et anxiogènes pour les personnels qui y travaillent et les populations environnantes, tout en assurant le maintien sur site ou la reconversion des travailleurs ; - en leur substituant des moyens de production électrique moins centralisés, adaptés aux ressources locales (centrales à gaz en cogénération, susceptibles de fonctionner à terme avec du biogaz de méthanisation, et à coupler avec des réseaux de chaleur ; centrales à bois, ou centrales mixtes charbon/biomasse ; photovoltaïque ; éolien ; etc.). Par ailleurs, tout en respectant les normes environnementales et

énergétiques les plus modernes, ces moyens de production peuvent, contrairement aux réacteurs nucléaires, répondre aux fluctuations de la demande et être mis à l'arrêt chaque fois que les nécessaires efforts d'économies d'énergie effectués par les industriels, les collectivités et les particuliers le justifieront.

Notes :

(1) Que ces réacteurs soient à peu près tous du même âge et de même conception augmente les risques d'accident générique grave pouvant nécessiter, pour un temps indéterminé, l'arrêt du fonctionnement d'une grande partie du parc ou la poursuite de son exploitation « dans un mode dégradé », suivant la formule d'André-Claude Lacoste, alors Directeur général de la Sécurité Nucléaire et de la Radioprotection (in Christian Bataille et Claude Birraux, La durée de vie des centrales nucléaires et les nouveaux types de réacteurs, OPECST 2003, Rapport n°832 Assemblée Nationale, n°290 Sénat, page 280).

(2) Incitation, à des fins purement commerciales, au chauffage électrique, pourtant interdit chez nombre de nos voisins européens en raison de sa très mauvaise efficacité énergétique ; climatisation à tout crin, pourtant source majeure de divers gaz à effet de serre à très fort potentiel de réchauffement climatique...

(3) Programme de rénovation thermique des bâtiments existants, obligation de construire tous les bâtiments et équipements publics à partir de 2010 aux normes « basse consommation » (50 kWh/m²), voire à énergie passive ou positive, etc.

(4) Soutien de la France à un projet de taxe carbone au plan mondial, obligation de réaliser un bilan carbone/énergie pour toutes les entités publiques ou privées occupant plus de 50 personnes dans un délai de trois à cinq ans, mise en place d'un programme sectoriel de développement de l'autonomie énergétique des installations (exploitations agricoles, grande distribution), etc.

(5) Ce chiffre a été proposé à plusieurs reprises dans les médias par le sénateur Bataille, notamment dans une interview de fin 2006 au magazine Alternatives Economiques.

Liste des premiers signataires

AGUILAR Charles, EDF-GDF distribution, technicien raccordement, Muret

BOCK Michel, EDF/DER, retraité, CGT

COCHIN Yann, EDF recherche et développement, Clamart, syndicaliste Sud Energie

DOUMENG Delphine, Direction commerciale particuliers professionnels, conseillère clientèle, Muret

ESTERZON Jacques, EDF-GDF distribution, retraité, Paris, Sud Energie

GOUTEROT Laurence, Direction commerciale entreprises et collectivités, chargée de service client, Saint-Sulpice, syndicaliste CGT

GUILLON Dominique, ERDF-GRDF, technicien exploitation réseaux gaz, syndicaliste Sud Energie

JARRIER Patrick, EDF direction financière, trésorerie, syndicaliste Sud Energie

LIOT Dominique, EDF-GDF Distribution/unité clients fournisseurs technicien raccordement, Toulouse, syndicaliste CGT

MARLIN Jean-François, DECECL, Ile-de-France, chargé d'étude, CGT

MERIEUX Roland, EDF-GDF distribution, Paris, retraité, Sud Energie

MILLAMBOURG René-Michel, ERDF-GRDF, technicien exploitation réseaux électricité, syndicaliste Sud Energie

MINO Daniel, EDF-GDF distribution, Annecy Léman, retraité, CGT

RICHARD Alexandre, ERDF-GRDF, technicien exploitation réseaux électricité, URE Paris, Sud Energie

SABOROTS Hervé, RTE/Service EDF, Technicien contrôle commande, Toulouse, CGT

WAMBEKE Eric, EDF-GDF distribution, technicien intervention clientèle, Pyrénées Gascogne, CGT

Cet appel a été publié sur le site <http://www.alecoso.fr/spip.php?article64>

P.-S.

- A consulter sur le site d'Adéquations :
- Rubrique [Energie](#)
- Rubrique [Syndicats & salariés](#), acteurs du développement durable
- Dans notre article [Campagnes et plaidoyers pour l'environnement](#) : campagne contre l'EPR